



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## zones urbaines sensibles

Question écrite n° 22564

### Texte de la question

Mme Eva Sas appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur les enjeux liés au projet de « programme pour les banlieues ». Elle veut tout d'abord réaffirmer son soutien à cette initiative et considère la réforme de « la géographie prioritaire » comme capitale pour le démarrage d'une réelle politique pour les quartiers populaires. Nonobstant cette vision commune et partagée, elle s'interroge sur certains détails de cette nouvelle géographie. Le choix, qu'elle approuve, de concentrer les moyens de l'État sur « environ 1 000 quartiers » implique qu'ils fassent l'objet d'une sélection sur des critères qu'elle souhaite connaître plus précisément. Elle souhaite, en particulier, savoir si ces critères permettront d'inclure, ou non, des quartiers n'ayant encore jamais bénéficié des processus de la politique de la ville. Elle souhaite aussi savoir si ces critères permettront, tout en privilégiant la logique de contractualisation par intercommunalité, d'aider des quartiers situés dans des villes où le niveau de vie est plus élevé faisant augmenter le niveau de vie moyen de la ville. Elle désire, dans cette optique, attirer l'attention sur sa circonscription et le quartier de Grand-Vaux (Savigny-sur-Orge), n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de classement en ZUS durant les dernières mandatures, d'où le besoin urgent et accru de bénéficier d'un tel programme et donc de faire partie des 1 000 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le quartier de Grand-Vaux connaît depuis plusieurs années une dégradation constante des logements et des parties communes, une désertification des commerces et un taux de chômage très supérieur à la moyenne nationale. Elle s'interroge aussi sur le sort qui sera réservé aux villes qui ne seront pas ciblées dans ce projet, le risque étant que certains quartiers ne fassent plus l'objet de l'attention qu'ils méritent et connaissent une aggravation des problèmes qu'ils rencontrent. Enfin, elle souhaite savoir comment les ZUS seront intégrées dans un processus de politique de la ville, le projet ayant pour finalité de faire disparaître ces zonages prioritaires par quartier.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Eva Sas](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22564

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Ville

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 avril 2013](#), page 3503

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)